

Délibération 67/2019

Vu le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 septembre 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Adopte le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019.

Publié le 27 septembre 2019
Transmis à la Préfecture le
27 septembre 2019

&&&&&&&&&&&

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la dernière séance du Conseil, il avait été proposé que soient présentées de nouvelles idées concernant la maison DAPP.

Délibération 68/2019

Maison DAPP

Monsieur CABAS, Président de la commission des bâtiments propose :

Publié le 27 septembre 2019
Transmis à la Préfecture le
27 septembre 2019

- la vente du bâtiment pour un montant de 30 000.00 € suivant les propositions d'achat qu'il a pu obtenir.
- la réalisation de travaux suivant devis :
 - **Isolation du logement** par mise en place d'un doublage en placo sur les murs et le plafond du logement pour un montant de 2 144.39 € HT soit 2 573.27 € TTC
 - **Electricité** – radiateurs et cumulus pour un montant de 1 328.86 TTC
 - **Menuiseries** 3 fenêtres et 2 volets roulants pour un montant de 4 165.49 HT soit 4 998.59 € TTC
 - **Peintures** complète du logement pour un montant de 7 436.24 € HT soit 8 179.86 € TTC
 - **Sanitaire** remplacement des toilettes et ajout d'un meuble vasque pour un montant d'environ 800.00 € TTC
 - **Gouttière** – modification d'une gouttière pour un montant de 140.00 € HT soit 168.00 € TTC

Soit un montant total de travaux de 18 048.58 € TTC.

Les travaux seraient réalisés par principalement un élu, Mr CABAS. Mme le Maire aidera quand elle sera disponible. Seront également sollicités, Mrs WNUCZINSKY et FERRE. Peut-être d'autres personnes viendront d'elles même afin d'aider dans la réalisation de ces travaux.

De plus, Mr DA COSTA propose de réaliser les travaux d'électricité avec une main d'œuvre gratuite pour la commune.

De plus, il sera nécessaire, par la suite, de réaliser les travaux de réfection de la façade du bâtiment DAPP. Un dossier OPAH sera

réalisé prochainement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux.
Mme le Maire de signera les devis correspondants.

&&&&&&&&&&&&&

Délibération 69/2019

Maison VIDAL

Publié le 27 septembre 2019
Transmis à la Préfecture le
27 septembre 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier conseil municipal, Mme le Maire avait demandé à ce que de nouveaux devis soient réalisés en ce qui concerne une chaudière pour le logement VIDAL.

Mme le Maire demande au Conseil de revenir sur la décision prise lors du Conseil du 9 septembre dernier et de bien vouloir revoir les avis en ce qui concerne une chaudière au Fioul.

Mme le Maire donne tous les arguments nécessaires afin de motiver une nouvelle réflexion.

Un nouveau devis de AER (Avenir Energies Renouvelables) pour une chaudière à granules Easypell 4-12 KW pour un montant de 10 383.31 HT soit 12 459.97 € TTC.

Mme le Maire ajoute que le combustible de type Fioul est relativement très cher en comparaison aux granules. Une chaudière à granules permet de réaliser pour le particulier locataire des économies financières et d'énergie. Il faut considérer qu'au niveau de l'environnement, c'est un mode de chauffage Propre.

Egalement, Mme le Maire présente un devis pour le remplacement de la véranda qui est actuellement en très mauvais état.

L'entreprise VIEL et FILS propose le remplacement de 14 m² de couverture translucide pour un montant de 2 139.97 € HT soit 2 567.96 € TTC.

Mme le Maire demande à Mr CABAS et elle-même de sortir de la salle du conseil afin de ne pas influencer le conseil dans sa réflexion.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable pour engager les travaux de la véranda et l'acquisition d'une chaudière à granules.

&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe Conseil Municipal que vu les dépenses qui

par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide de résilier le contrat de la société ASCIER.

Donne un avis favorable au devis de la société Ascenseurs et Automatisme de Gascogne sans option.

&&&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 71/2019

**Etude de devis
Maintenance Porte
Automatiques**

Publié le 27 septembre 2019
Transmis à la Préfecture le
27 septembre 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis comparatif ont été demandés afin d'étudier les différents tarifs de maintenance pour les portes automatiques de la salle des fêtes.

DORMA	2 Visites / an	549.39 HT	659.27 TTC
Ascenseurs et Automatisme de Gascogne	2 Visites / an	220.00 HT	264.00 TTC
Option dépannage 24/24 7 jours/7		90.00 HT	94.95 TTC
			Soit 358.95 TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de résilier le contrat de la société DORMA.

Donne un avis favorable au devis de la société Ascenseurs et Automatisme de Gascogne sans option.

&&&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 72/2019

**Etude de devis
Maintenance des Extincteurs**

Publié le 27 septembre 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis comparatif ont été demandés afin d'étudier les différents tarifs de maintenance des extincteurs de la commune.

Transmis à la Préfecture le
27 septembre 2019

SUD OUEST INCENDIE Maintenance annuelle - Vérification extincteurs (26) - Vacation extincteurs - Frais de gestion	1 Visite / an	411.80 HT 390.00 HT 19.30 HT 2.50 HT	494.16 TTC
NOE SECURITE Maintenance annuelle - Maintenance technique (27) - joints de tête (11) - joints caoutchouc (7) - joint de tête étanchéité (9) - postoscélé (27) - étiquettes de vérification (26) - étiquette vérification ronde (1)	1 Visite / an	258.06 HT 156.60 HT 40.70 HT 3.01 HT 24.84 HT 11.61 HT 20.02 HT 1.28 HT	309.67 TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de résilier le contrat de la société SUD OUEST INCENDIE.

Donne un avis favorable au devis de la société NOE SECURITE.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des devis comparatif ont été demandés afin d'étudier les différents tarifs de maintenance du défibrillateur de la commune.

Délibération 73/2019

**Etude de devis
Maintenance Défibrillateur**

Publié le 27 septembre 2019
Transmis à la Préfecture le
27 septembre 2019

AQUICARDIA Si résiliation le client doit verser annuellement jusqu'à la fin du contrat Un dédit de 65.00 € HT Soit 78.00 € TTC	1 Visite / an Jusqu'au Juillet 2021	195.00 HT	234.00 TTC
NOE SECURITE	1 Visite / an	46.71 HT	56.05 TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de résilier le contrat de la société AQUICARDIA et de régler jusqu'en juillet 2021 le dédit de 78.00 € TTC.

Donne un avis favorable au devis de la société NOE SECURITE.

&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réclamation de Monsieur GENTILHOMME.

Délibération 74/2019

**Façade de la maison de
Monsieur GENTILHOMME**

Publié le 27 septembre 2019
Transmis à la Préfecture le
27 septembre 2019

Ce Monsieur précise à Mr CABAS, Président de la commission des Bâtiments que la façade de sa maison au n° 2 Jardin Bellecombe a subi des dégradations du fait que ce jardin est mal entretenu par la commune.

Les rosiers sont d'après lui plantés trop près du mur, la végétation envahi ce jardin et cause de l'humidité sur le mur autant en extérieur qu'a l'intérieur de la maison mais également des fissures.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Demande à Monsieur GENTILHOMME de contacter son assurance et de faire une déclaration de sinistre.

Laisse le soin aux experts de définir le responsable du sinistre.

&&&&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 75/2019

Demande d'ajout d'un sujet

Publié le 27 septembre 2019
Transmis à la Préfecture le
27 septembre 2019

Madame le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un sujet important à l'ordre du jour.

A savoir :

- Résiliation des comptes CCP et livret A des associations la Boule Montpezacaise et le Club des Jeunes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable pour l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les associations

Délibération 76/2019

Résiliation des comptes et livret A des Associations - la boule montpezacaise - le club des jeunes

Publié le 27 septembre 2019
Transmis à la Préfecture le
27 septembre 2019

la boule Montpezacaise et le Club des Jeunes ont reçu dernièrement des courriers de la Banque Postale leur demandant de mettre à jour leur dossier.

Malheureusement, pour ces deux associations, il n'y a plus d'activité et plus de bureau.

Sans réponse à ce courrier la banque postale ne sera plus en mesure de traiter les opérations.

Après renseignements, il nous a été précisé qu'il fallait demander une résiliation des comptes et de préciser la destination des fonds présents sur ceux-ci.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide de partager la somme des deux comptes, environ 1660.00 €, à part égale entre les associations listés ci-dessous :

- Société de Chasse,
- 47 Fois Plus,
- Société de Pêche,
- Outil en Main,
- Syndicat d'Initiative,
- Association des Amis de Saint Jean,
- Association des Parents d'Elèves,
- Trait d'Union.

Charge le Maire de faire le nécessaire auprès de la banque postale.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Information 37/2019

Canalisations d'eau pluviale

Publié le 27 septembre 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les canalisations d'eau de pluie ont été débouchées par un élu et l'agent technique.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Information 38/2019

Salon des Maires

Publié le 27 septembre 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle participera, cette année, au salon des Maires à Paris.

Elle précise qu'elle prendra personnellement en charge les frais afférents à ce déplacement afin de ne pas grever le budget de la commune de frais supplémentaires.

Cela, comme elle l'a toujours fait.

n° Délibération	Objet de la Délibération
67/2019	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 septembre 2019
68/2019	Maison DAPP
69/2019	Maison VIDAL
70/2019	Etude de devis Maintenance Elévateur
71/2019	Etude de devis Maintenance Porte Automatiques
72/2019	Etude de devis Maintenance des Extincteurs
73/2019	Etude de devis Maintenance Défibrilateur
74/2019	Façade de la maison de Monsieur GENTILHOMME
75/2019	Demande d'ajout d'un sujet
76/2019	Résiliation des comptes et livret A des Associations - la boule montpezacaise - le club des jeunes